

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 10 mars 2025 Par suite d'une convocation en date du 27 février 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 10 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n° 17_2025</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Christophe VADON Carole ETTORI Alexandre BAUDET Céline GEORG Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG), André MORARD (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Gaëlle MESSINA Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR ADAPTER LES PEUPELEMENTS FORESTIERS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent la réalisation des dégagements de plantations et de semis naturels suite à la coupe sanitaire motivée par une attaque de scolyte de l'épicéa sur les parcelles 5-6-7 de la forêt communale.

Il présente le plan de financement de ces travaux de préparation et de remise en état avant plantation puis de la réalisation de la plantation.

Le montant des travaux de dégagements est de 1 777.10 euros HT, selon le devis de l'Office Nationale des Forêts.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 1 777.10 euros H.T.** (travaux préfinancés par la Commune).

⇒ **Dépenses subventionnables pour les investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du **Conseil Départemental de la Haute-Savoie** pour les investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone de : 1 066.26 euros HT.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

■ Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités,

■ Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour l'adaptation les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone,

■ Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémy COURLET 	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT 
---	--	--

